COMMUNE DE FAY-LES-ETANGS
60240

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Beauvais
CANTON DE CHAUMONT-EN-VEXIN

ARRÊTÉ INSTAURANT UN PANNEAU DOUBLE-SENS RUE DE LORMETEAU

NOUS, Maire de la commune de Fay-les Etangs,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-25, R 415-6,

VU le Code des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 86-230 du 17 juillet 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules de la rue de Lormeteau afin de donner la possibilité de circuler dans les 2 sens,

ARRÊTÉ

Article 1 - Il sera installé un panneau de type A18 double-sens par un panonceau de distance de 220 m à l'intersection du calvaire pour les automobilistes empruntant la rue de Lormeteau.

Article 2 - La signalisation conforme à l'Instruction Ministérielle sur la Signalisation Routière sera mise en place, maintenue et entretenue par la commune de Fay-les-Etangs.

Article 3 - Le présent arrêté est applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 - Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règles en vigueur.

Article 5 - Mr le Maire de Fay-les-Etangs,
Mr le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Fay-Les-Etangs, le 12 avril 2021
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Alain RIDEL

MAIRIE DE FAY-LES-ETANGS 60240 (OISE)

15 rue de l'Eglise
☎ 03.44.49.06.57 - 🖷 03.44.22.64.69